

## MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres élus :	11	<b>SEANCE DU VINGT-SIX JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE</b>
Présents :	8	
Représentés :	1	L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à 18 heures
Votants :	9	Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.
Absents :	3	
Pour :	9	
Contre :	0	Etaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme VIALE Anne Marie, Mr BOURDONCLE Denis et Mr LOUIS Fabrice.
Abstention :	0	
Date de la convocation :	22 juillet 2024	
N° 18 -2024		Etaient excusés : Mr DOLE Franck, Mme DAUNIS Sandrine et Mme CADOT Martine
		Mme Martine CADOT a donné pouvoir à Mr DUBET Jean-Pierre
		Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

**Objet : Vente du terrain communal à Favereau : Parcelle AD 9p Lot 3 :**

Vu la délibération N° 13-2024 du 3/04/2024 fixant le prix de vente des quatre lots situés à Favereau ;

Monsieur le Maire expose que **Monsieur GARNAUD Sébastien et Madame MORIZE Candy, domiciliés 21 Le Bourg à 33230 LAGORCE**, se proposent d'acheter le lot n° 3 de 1 140 m<sup>2</sup> situé à Favereau pour un montant de 20 520 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, **décide :**

**d'accepter** de vendre le lot n° 3 d'une superficie totale de 1 140 m<sup>2</sup> à **Monsieur GARNAUD Sébastien et Madame MORIZE Candy, domiciliés 21 Le Bourg à 33230 LAGORCE** pour la somme de 20 520 € (vingt mille cinq cent vingt euros).

**de mettre** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte.

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.



Gérard MOULINIER